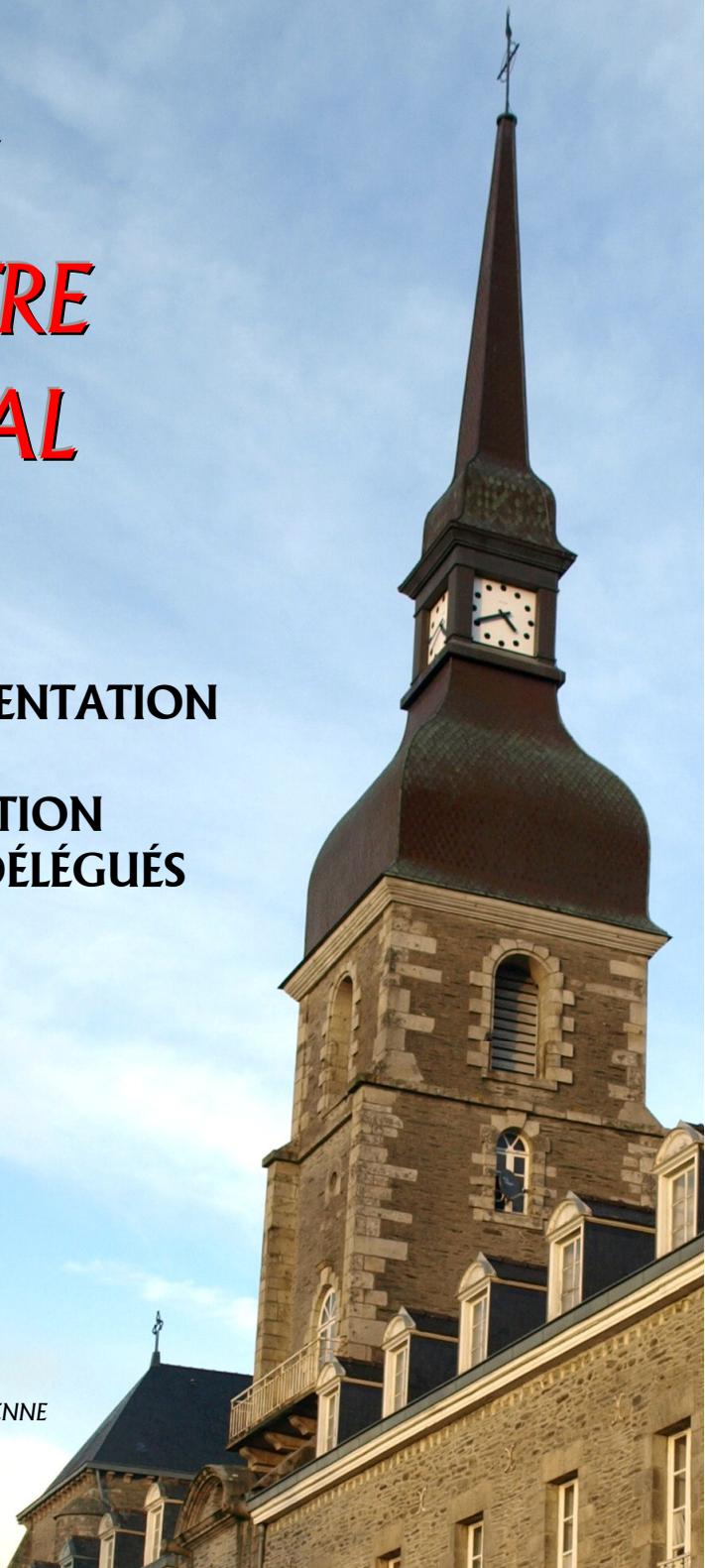


# VERS LE CHAPITRE GÉNÉRAL 2012

PRÉSENTATION  
et  
ÉLECTION  
des DÉLÉGUÉS



FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE  
Frère Yannick HOUSSAY, s. g.  
Mars 2011    Circulaire n°305





# VERS LE CHAPITRE GÉNÉRAL 2012

## PRÉSENTATION ET ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS

FRERES DE L'INSTRUCTION CHRETIENNE  
Frère Yannick HOUSSAY, s g  
Mars 2011      Circulaire n° 305



# VERS LE CHAPITRE GÉNÉRAL

## 2012

Frères,

Le Chapitre général de 2012 se tiendra à la Maison Mère de Ploërmel (France), du 1<sup>er</sup> au 25 mars.

Le choix de Ploërmel a pour but de manifester notre désir d'aller à la source vive de notre Charisme, de nous y plonger et d'y retrouver un nouvel élan pour notre mission qui consiste à évangéliser par l'éducation.

Les célébrations du 150<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de Jean-Marie de la Mennais trouveront là leur sommet. Cette Assemblée capitulaire, à Ploërmel, nous rappellera ces années où, autour de Jean-Marie de la Mennais et de Gabriel Deshayes, nos Frères aimaient se retrouver pour reprendre des forces.

A un moment où nous avons besoin de célébrer notre communion au service de l'évangélisation des jeunes et des enfants, n'est-ce pas en effet à Ploërmel qu'il nous faut nous donner rendez-vous ? Rassemblés autour de nos fondateurs, nous serons unis et nous serons forts. Grâce à l'Esprit de Dieu, nous y retrouverons l'étoile qui guidera notre chemin de vie dans la fidélité à notre vocation.

A Ploërmel nous expérimenterons ces liens si profonds qui nous unissent les uns aux autres dans le Christ. Nos deux fondateurs nous y invitent. Ce Chapitre, grâce à leur intercession, sera un temps de renaissance, un nouvel envoi auprès des enfants du monde entier qui "demandent le pain de l'instruction".

La circulaire que vous recevez aujourd'hui vous invite à vous mettre en route vers cet événement qui élargira notre cœur aux dimensions de

toute la Congrégation. Après avoir présenté la composition du Chapitre général et la démarche des élections des délégués, j'introduirai en quelques mots la manière dont nous envisageons sa préparation.

Déjà je vous invite à entrer dans cette démarche avec un cœur grand ouvert au souffle de l'Esprit-Saint et avec une foi renouvelée en sa présence agissante et transformante au cœur de nos vies données.

- I -

## COMPOSITION DU CHAPITRE GÉNÉRAL

### **Les membres de droit. (C 165)**

Les membres de droit du Chapitre général sont :

- Le Supérieur général et les Frères Assistants.
- L'ancien Supérieur général dans les six ans qui suivent son dernier mandat.
- Les Frères Provinciaux.

### **Les membres élus. (D 172)**

Les membres élus doivent être profès perpétuels. Leur nombre est égal à au moins 3/2 de celui des membres de droit.

### **Les membres qui n'ont pas droit de vote. (D 172)**

Le Frère Secrétaire général et Procureur près le Saint-Siège et le Frère Économe général prennent part aux travaux du Chapitre, mais sans droit de vote en Assemblée générale.

## **Nombre de membres du Chapitre.**

Le Chapitre doit avoir au moins 40 membres ayant droit de vote (décision du Chapitre général de 2000). Dans ces 40 membres sont compris les 4 membres du Conseil général et l'ancien supérieur général. Il reste donc au moins 35 Frères à répartir entre les Unités administratives. Dans ce cas, le **quantum capitulaire**, c'est-à-dire, le nombre de Frères à partir duquel on détermine le nombre de délégués par Unité administrative est calculé en divisant le nombre total des Frères par 35. **Le quantum est donc fixé à 25.**

Pour calculer le nombre des délégués de chacune des Provinces et Vice-provinces, on divise donc le nombre de Frères par le quantum, et on prend l'entier le plus proche du résultat de la division.

## **Quelques cas particuliers.**

Les deux Provinces des USA et d'Argentine-Uruguay n'ont pas délégué à élire. Ils doivent cependant élire 1 suppléant qui devrait aller au Chapitre si, par cas de force majeure, le Frère Provincial, membre de droit, était empêché d'y participer.

En outre, le Chapitre de 2006 stipule que "pour les unités administratives autonomes dont l'effectif n'atteint pas la moitié du quantum, le Supérieur général et son Conseil aviseront des mesures à prendre, après consultation des Supérieurs majeurs". Le Conseil général, après consultation des Supérieurs majeurs, a donc décidé ce qui suit :

- Sur les 3 délégués élus de la Province d'Espagne, 1 sera réservé aux communautés de Chili-Bolivie.
- Les Frères d'Indonésie éliront l'un d'entre eux comme délégué au Chapitre. Il n'aura pas droit de vote.
- Le Frère responsable de l'Equipe de la Formation permanente participera au Chapitre sans droit de vote.

## Voici donc le tableau de la répartition des Capitulants.

Provinces ou Vice-Provinces	NOMBRE DE FRERES	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS	MEMBRES	
			DE DROIT	A ÉLIRE
Argentine-Uruguay	19	1	1	0
Canada	143	6	1	5
Japon-Philippines	13	1	0	1
Afrique centrale	38	2	0	2
Espagne	96	4	1	3
États Unis	23	1	1	0
France-Angleterre-Italie	228	9	1	8
Afrique de l'Ouest	41	2	0	2
Polynésie	19	1	0	1
Haïti	47	2	1	1
Ouganda	143	6	1	5
Kenya-Tanzanie	39	2	1	1
Indonésie	5	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>854</b>	<b>38</b>	<b>8</b>	<b>30</b>

.....  
Sans droit  
de vote  
.....

A cela s'ajoutent les 4 membres du Conseil général, l'ancien Supérieur général ainsi que, sans droit de vote, l'Économiste général, le Secrétaire général et le Frère responsable de l'Equipe de la Formation permanente.

Ainsi constitué le Chapitre sera composé de  
**46 membres dont 42 membres avec droit de vote.**

- II -

## ÉTAPES VERS LE CHAPITRE 2012

1 <sup>er</sup> mars 2011	Date pour le décompte des frères de la Congrégation, un an avant l'ouverture du Chapitre (Livret capitulaire).
31 mars 2011	Date limite de l'envoi par internet de la circulaire de lancement des élections au Chapitre. Cette circulaire est envoyée par courrier à cette même date.  <b>1<sup>ère</sup> étape de la Préparation du Chapitre pour les Communautés et pour les Laïcs.</b>
17 avril 2011	Jour des Rameaux – Célébration d'entrée dans la préparation du Chapitre et lancement des élections des Capitulants.
1 <sup>er</sup> juin 2011	Date limite d'envoi, au Secrétariat général, des procès-verbaux des élections des délégués au Chapitre général.
Juillet 2011	Convocation personnelle de chaque participant au Chapitre.
Octobre 2011	<b>2<sup>ème</sup> étape de la Préparation du Chapitre</b>

1<sup>er</sup> – 25 mars 2012 à PLOERMEL  
26<sup>ème</sup> CHAPITRE GÉNÉRAL



## - III -

# ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS.

### 1. Quelques remarques préalables.

Le Livret capitulaire stipule que les consultations entre Frères sont permises mais que tous doivent s'abstenir de faire campagne pour ou contre quelqu'un (L.C. n° 12). Cette recommandation est importante : les Capitulants ne viennent pas au Chapitre pour défendre les intérêts d'une Province ou d'un groupe, mais pour participer aux travaux de l'Assemblée capitulaire. Chaque Capitulant, en réalité, participe à cette Assemblée au nom de tous les Frères de la Congrégation et non pas seulement au nom de ceux de sa Province ou de sa Vice-province.

Il est rappelé aussi que chaque Frère ne doit voter que dans une seule unité administrative. Voici quelques exemples :

- Les Frères qui appartiennent à une Vice-province votent pour le ou les délégué(s) de la Vice-province mais pas pour ceux de la Province.
- De même, si un Frère d'une Province réside dans une communauté d'une autre Province, il vote pour les délégués de la Province à laquelle il appartient, mais pas pour ceux de l'autre Province.
- Enfin, si un secteur missionnaire d'une Province compte plus de la moitié du quantum capitulaire, l'un des délégués de la Province lui est réservé. Les Frères de ce secteur sont les seuls à voter pour ce délégué. En revanche, ils n'interviennent pas dans le choix des autres délégués de la Province. (D 174)

### 2. Modalités d'élection

**Tous les Frères de vœux perpétuels sont électeurs.** De même, selon les dispositions prises par les diverses Provinces, tous les Frères de vœux temporaires sont électeurs (cf 175)

**Le Secrétariat général établit la liste des Frères éligibles** de chaque circonscription électorale avec l'indication du nombre de délégués à élire.

### **3. Deux tours de scrutin.**

Nous reprendrons ici les recommandations du Livret Capitulaire qui s'adressent à toutes les unités administratives de la Congrégation. J'invite donc chaque Supérieur majeur à veiller à ce qu'on s'y conforme avec soin afin de préserver le bon déroulement de ces élections et, ce faisant, du Chapitre lui-même.

L'élection, comme il est écrit au Livret Capitulaire (L.C. n° 15), se fait à deux tours. Sont déclarés élus au premier tour, jusqu'à concurrence du nombre de délégués à élire, les Frères qui ont obtenu au moins la majorité absolue des suffrages exprimés. Au deuxième tour, la majorité relative suffit. Ceux qui ont le plus de voix après les délégués sont désignés comme suppléants.

### **4. Organisation du premier tour de scrutin.**

**Le moment du vote** (L.C. n° 13).

- Après la lecture de cette circulaire, et trois jours au moins avant la date fixée pour le vote, le Frère supérieur de chaque communauté remet à chaque Frère de sa communauté la liste des Frères éligibles de la Province, de la Vice-province ou du secteur missionnaire.
- Au jour et à l'heure fixés pour l'élection, le Supérieur réunit les Frères de sa communauté. Ils invoquent l'Esprit-Saint, la Vierge Marie et nos fondateurs.
- Chaque électeur, après avoir exprimé son choix glisse son bulletin dans une enveloppe blanche sur laquelle il veille à ne rien inscrire.
- Il l'introduit ensuite dans une enveloppe mise à la disposition de la communauté par le Supérieur. Tous les votants apposent leur signature sur cette enveloppe commune.
- Cette enveloppe est cachetée par le Supérieur de communauté, devant tous les Frères.

- Elle est ensuite déposée dans une autre enveloppe pour être envoyée au Frère Provincial ou au Frère Vice-Provincial.

### **Opération de dépouillement :**

Le Frère Provincial ou Vice-provincial conserve, sans les ouvrir, les plis contenant les bulletins de vote jusqu'au moment prévu pour leur dépouillement. Il nomme une commission de quatre Frères qui, sous sa présidence, au jour fixé, désignent parmi eux deux scrutateurs et deux secrétaires et procèdent au dépouillement.

### **Procès-verbal pour le premier tour :**

Le Provincial ou le Vice-provincial dresse le procès-verbal du scrutin du premier tour en trois exemplaires. Les membres de la commission signent le procès-verbal. Deux exemplaires seront envoyés au Secrétariat général, le troisième est inséré dans une enveloppe cachetée en présence des membres de la commission de dépouillement qui y apposent leur signature. Les bulletins de vote sont brûlés sans délai devant témoins.

## **5. Organisation du second tour de scrutin.**

Il appartient au Frère Provincial ou au Frère Vice-provincial d'établir la feuille de vote pour le second tour. Il n'inscrit sur la feuille de vote que les Frères qui ont obtenu plus de 10% des voix dans l'ordre des suffrages obtenus.

Le vote en communauté se déroule comme pour le premier tour.

### **Dépouillement et Procès-verbal pour le second tour :**

Le dépouillement, pour le second tour, est organisé de la même manière que pour le premier tour. Pour le procès-verbal du second tour on procèdera également comme pour celui du premier tour.

## **6. Date d'envoi des procès-verbaux.**

Les procès-verbaux du premier et du second tour devront être envoyés au Secrétariat général au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2011. La liste finale des délégués et des suppléants, après le second tour, est établie dans l'ordre des suffrages obtenus.

## **7. Promulgation.**

Par lettre circulaire, le Supérieur général fait connaître à l'Institut le résultat du scrutin.

## PRÉPARATION AU CHAPITRE

### **1. Une commission de préparation.**

Une commission de préparation au Chapitre général de 2012, composée des membres du Conseil général et des Frères Guillermo Dávila, Michel Gougeon et Robert Smyth, s'est réunie une première fois à Ploërmel les 29 et 30 novembre 2010.

Elle a déjà lancé le processus de préparation en proposant une première étape de discernement aux Supérieurs majeurs et à leur Conseil.

Viendront ensuite des propositions en direction de chaque communauté et des Laïcs.

### **2. Une première étape au niveau des Supérieurs majeurs et de leur Conseil.**

La commission préparatoire au Chapitre a demandé aux Supérieurs majeurs de faire une révision de vie, un discernement selon le thème proposé : "Éduquer et évangéliser aujourd'hui - *Être saints en faisant des saints*".

Il leur a été demandé de présenter ce qui a été réalisé dans la Province dans la ligne d'une éducation qui évangélise, mais aussi de signaler les résistances rencontrées. Il leur a été proposé, aussi, de souligner les appels qui les ont interpellés ces dernières années, et les orientations et décisions qu'ils ont prises ou qu'ils pensent devoir prendre. Ils ont enfin été invités à discerner un passage de la Bible ou une icône de l'Ancien ou du Nouveau Testament qui explique et éclaire la situation actuelle de la Province ou de la Vice-province.

### 3. Frères et Laïcs sont invités à entrer dans cette préparation.

Il ne me revient pas ici d'envisager concrètement cette seconde étape de préparation puisqu'elle sera proposée par la Commission qui en est chargée. Je voudrais seulement développer les motifs du thème choisi.

Il est clair que ce thème n'est pas quelque chose de nouveau puisqu'il se trouve au cœur du Charisme de notre Institut. En fondant notre Congrégation, Jean-Marie de la Mennais et Gabriel Deshayes avaient, tous deux, le profond désir de donner aux enfants et aux jeunes une éducation qui leur fasse connaître et aimer Jésus-Christ.

Nous souhaitons donc nous inscrire dans ce souffle de l'Esprit qui nous habite et qui nous envoie afin que nombreux soient les enfants et les jeunes qui auront la possibilité de bâtir leur vie sur le Christ, l'Homme nouveau.

Il nous est apparu que ce thème devait être repris pour lui-même, à la suite des appels répétés de Jean-Paul II, puis de Benoît XVI. N'y a-t-il pas meilleur chemin de croissance et d'unité que celui qui nous conduit vers le don de nous-mêmes à celles et ceux qui, sur le bord du chemin, crient vers nous, tel l'aveugle Bartimée à la sortie de Jéricho (Mc 10, 49), pour nous demander de leur ouvrir le regard sur Celui qui est le Chemin, la Vérité et la Vie.

"Notre responsabilité ne se limite pas à proposer au monde des valeurs communes dit Benoît XVI, dans la dernière lettre apostolique *Verbum Domini*, il faut arriver à l'annonce explicite de la Parole de Dieu. C'est seulement ainsi que nous serons fidèles à la mission du Christ." Et il reprend un passage de Paul VI dans *Evangelii nuntiandi* : "La Bonne Nouvelle, proclamée par le témoignage de la vie, devra être tôt ou tard proclamée par la Parole de vie. Il n'y a pas d'Évangélisation vraie si le nom, l'enseignement, la vie, les promesses, le Règne, le Mystère de Jésus de Nazareth, Fils de Dieu, ne sont pas annoncés".

Face à l'urgence que représente à ses yeux la responsabilité missionnaire de tous les chrétiens, le pape a convoqué un Synode sur "la Nouvelle évangélisation pour la transmission de la foi chrétienne". Ce Synode aura lieu en octobre 2012, quelques mois après notre

Chapitre général. Les "Lineamenta" de ce Synode ont été présentés et proposés à la réflexion des chrétiens le 4 mars 2010. La préparation à notre Chapitre correspondra donc au temps de réflexion proposé à l'Eglise entière sur ces "Lineamenta". Notre chemin de congrégation suivra l'itinéraire proposé par le pape à toute l'Eglise.

Durant ces mois, nous nous souviendrons que Jean-Marie de la Mennais ne cessait déjà d'appeler ses Frères à faire connaître Jésus et son Évangile : *"Je suis fort aise ...que le nombre de vos enfants ait augmenté depuis que les classes y ont été ouvertes : ce que vous me dites de l'attachement que vos enfants vous témoignent me fait espérer qu'ils profiteront de vos leçons, dont l'objet principal doit être la religion, et, par conséquent, l'étude du catéchisme ; c'est là l'essentiel, et le but principal de votre belle et sainte Mission. Je vous embrasse avec un cœur de père,"* écrivait-il, par exemple, au Frère Éméric, missionnaire à Fort-Royal (Martinique), en 1845.

Bien entendu, du temps de nos fondateurs, les Frères exerçaient leur mission dans des circonstances qui ne sont plus les nôtres. De même, il est clair que d'un pays à l'autre et même d'une école à l'autre, les questions qui se posent aujourd'hui dans les domaines de l'éducation et de l'évangélisation, sont aussi très diverses.

Certains Frères peuvent aussi se dire : "Oui, mais nous sommes trop âgés pour nous préoccuper de cette question. Que pouvons-nous faire aujourd'hui pour les jeunes, sinon prier pour eux ?" D'autres encore pensent que cette question devrait être étudiée avec beaucoup de prudence, car les jeunes de nos écoles ne sont pas tous des croyants, ou bien ils appartiennent à des religions différentes. Dans certains pays, encore, la loi impose une grande discrétion par rapport à la proposition de la foi, et nous devons en tenir compte.

C'est justement cette diversité qui nous incite, dans un esprit de communion, à chercher ensemble comment relever ce défi si important que représente la nouvelle évangélisation. C'est pourquoi nous avons souhaité y consacrer ce Chapitre général de 2012.

Évidemment, nous ne ferons pas comme du temps de nos fondateurs. Mais nous sommes habités du même Esprit qui est un Esprit missionnaire. "La mission universelle est toujours l'affaire de tous.

L'Évangile n'est pas la propriété exclusive de qui l'a reçu. Il est un cadeau à partager, une bonne nouvelle à communiquer, un don et une mission confiés à tous les baptisés" dit Benoît XVI dans son message pour la Journée missionnaire mondiale du 23 octobre 2011.

Aujourd'hui, en Église, nous sommes missionnaires au cœur de notre mission d'éducation. Unis dans le Christ par un même Charisme, Frères et Laïcs baptisés dans le sang du Christ et envoyés porter sa Parole jusqu'au bout du monde, nous devons répondre à l'appel répété de l'Église pour une nouvelle évangélisation. Il est de notre devoir de nous encourager les uns les autres à être les "missionnaires" pour la "moisson" abondante qui attend des ouvriers dans chacun de nos pays et chacune de nos cultures.

Le Chapitre, nous l'espérons, nous donnera l'opportunité, disons mieux, la grâce, de nous laisser "régénérer par la force de l'Esprit" avec l'Église toute entière, afin de pouvoir aller vers les jeunes et les enfants avec une nouvelle ardeur, retrouvant l'élan des origines. Il ranimera en nous l'ardeur apostolique qui habitait les apôtres au jour de la Pentecôte, afin que nous ayons la même disponibilité pour écouter la voix de l'Esprit, le même courage pour relever les défis missionnaires.

En Église nous sommes Frères pour évangéliser les jeunes à travers une éducation intégrale de la personne. Seul celui qui a fait l'expérience profonde, vitale et personnelle de l'amour du Christ et de son salut, celui qui a vraiment rencontré le Christ ressuscité, peut percevoir l'urgence de cet appel : "En effet, la mission renouvelle l'Église, renforce la foi et l'identité chrétienne, donne un regain d'enthousiasme et des motivations nouvelles. La foi s'affermi lorsqu'on la donne !" écrit encore Jean-Paul II (*Redemptoris missio*, 2).

Il nous faudra aussi reconnaître qu'une véritable évangélisation par l'éducation doit veiller à l'inculturation du message évangélique, à l'annonce explicite de la Parole de Dieu faite chair, et à la charité active en faveur des pauvres. Car il ne s'agit pas, dans la pensée de Jean-Marie de la Mennais, d'une évangélisation de surface, mais d'un changement intérieur, d'une conversion du cœur, qui induit une transformation de l'être profond, la guérison de la personne blessée par le péché.

#### **4. Des Laïcs invités au Chapitre.**

Après un échange avec les Supérieurs majeurs pendant la session de mars 2011, le Conseil général a décidé d'inviter des Laïcs de la Famille mennaisienne à participer au Chapitre pendant quelques jours. Ils n'interviendront pas au Chapitre en tant que tel, mais puisqu'ils partagent avec les Frères la mission d'éducation et d'évangélisation, ils entreront avec les Frères dans le discernement des appels de l'Esprit. Nous souhaitons ainsi faire un pas supplémentaire dans le sens de la constitution d'une Famille mennaisienne, signe de communion, tournée vers l'avenir, audacieuse dans la mise en œuvre d'une Nouvelle évangélisation pour notre temps. Les indications qui préciseront la forme que prendra cette participation des Laïcs seront apportées plus tard par le Conseil général.

#### **5. Par quelles dispositions personnelles entrerons-nous dans cette préparation ?**

Nous nous laisserons guider par ce qui sera proposé par la commission de préparation du Chapitre. Nous apporterons notre pierre personnelle, avec confiance et dans un souci de communion, à la construction de l'édifice que nous formons. Chacun, à la mesure de sa générosité, saura prendre les moyens qui lui permettront de faire corps avec tout l'Institut sur ce chemin de vie et de paix :

- La conversion personnelle qui change le regard intérieur pour le laisser pénétrer de celui du Christ vivant.
- La prière à l'Esprit-Saint pour qu'il change nos cœurs, éclaire notre intelligence et anime notre volonté.
- L'écoute personnelle et communautaire de la Parole de Dieu.
- L'engagement, en communauté, dans la mission d'éducation et d'évangélisation, selon l'inspiration de l'Esprit et les forces qu'il nous donnera.
- La recherche de moyens nouveaux que nous inspire l'Esprit, dans la ligne de notre charisme, dans l'écoute des Frères par lesquels Dieu nous parle.
- La lecture de tout ce qui peut éclairer notre intelligence et notre cœur en Église.

Nous demandons au Seigneur et à la Vierge Marie, Patronne toute spéciale de l'Institut, de bénir ce Chapitre général de 2012 vers lequel nous allons cheminer ensemble. Nous prions aussi nos fondateurs, Jean-Marie de la Mennais et Gabriel Deshayes, pour qu'ils intercèdent auprès de Dieu afin que cette Assemblée nous engage à aller vers les jeunes, dans la joie, en leur apportant le Christ.

Frère Yannick HOUSSAY,  
Supérieur Général,

Rome, le 15 mars 2011.







